

NOTE D'INFORMATION

Appel à propositions dans le cadre du Programme Sahel pour les Futures Générations 2026-2029

« Partenariats pour des avenir résilients au Sahel central »

1. Contexte

1.1. Le Sahel Future Générations Programme (SFGP) 2026-2029

L'ordre régional au Sahel central connaît une profonde recomposition. Entre 2020 et 2023, des régimes militaires ont pris le pouvoir au Burkina Faso, au Mali et au Niger, engageant ces trois pays dans une trajectoire plus autoritaire et souverainiste, tout en modifiant en profondeur leurs relations avec leurs partenaires internationaux traditionnels. Cette évolution politique s'est accompagnée d'une crise sécuritaire prolongée et en constante aggravation, marquée par l'enracinement territorial des insurrections djihadistes et l'effondrement du contrôle effectif de l'État sur de vastes portions du territoire des trois pays.

La violence armée s'est intensifiée, s'accompagnant de violations généralisées des droits humains, notamment de massacres répétés de civils, souvent fondés sur un profilage ethnique.

La vulnérabilité socio-économique demeure généralisée et profondément ancrée. Le profil de pauvreté multidimensionnelle du Sahel central met en évidence d'importantes disparités entre les zones rurales et urbaines, ainsi qu'entre les différentes catégories de sexe et d'âge. Les pressions démographiques aggravent encore ces défis. Une forte proportion de jeunes dans la population, une urbanisation rapide et la faible capacité des économies urbaines à absorber cette main-d'œuvre accroissent le risque que l'exclusion sociale et le chômage deviennent des facteurs d'instabilité. Parallèlement, le Sahel central demeure une importante région d'origine et de transit de la migration irrégulière vers l'Europe, reflet du manque de possibilités de moyens de subsistance et de la persistance de l'insécurité. L'ensemble de ces facteurs devrait encore être aggravé par les pressions croissantes exercées par le changement climatique sur les moyens d'existence.

Au Burkina Faso, au Mali et au Niger, les contraintes qui pèsent sur la gouvernance et le rétrécissement de l'espace civique aggravent davantage la crise, tandis que la liberté d'expression est fortement restreinte. Ces pressions conjuguées limitent l'accès à une information fiable, restreignent le débat public et affaiblissent la capacité des citoyens à demander des comptes aux autorités, alimentant ainsi les cycles de fragilité et d'exclusion.

Fort de plusieurs décennies d'engagement et de coopération au développement, le Danemark entend maintenir son engagement au Sahel central et demeurer aux côtés des populations du Burkina Faso, du Mali et du Niger. Le Sahel Future Generations Programme (SFGP) 2026-2029 sera mis en œuvre dans ces trois pays et disposera d'un budget global de 600 millions de couronnes danoises (DKK). La poursuite de l'appui danois à la région traduit la volonté du Danemark de contribuer à un avenir meilleur pour les jeunes et les générations futures du Sahel central, tout en protégeant et en promouvant les groupes particulièrement exposés dans le contexte actuel, notamment les femmes et les jeunes.

L'objectif global du **Sahel Future Generations Programme (SFGP)** est, en mettant l'accent sur la jeunesse, de soutenir des processus participatifs, transparents et responsables, ainsi qu'un développement économique et social durable des populations du Sahel central.

Cet objectif global se décline en **trois objectifs spécifiques (OS)** :

1. **Protéger et promouvoir les voix inclusives** en soutenant la société civile, les médias et les acteurs communautaires, y compris les organisations dirigées par des jeunes et des femmes.
2. **Améliorer les opportunités économiques des jeunes**, en milieu urbain comme rural, grâce au développement des compétences et au soutien à l'entrepreneuriat.
3. **Renforcer la résilience des communautés rurales** en améliorant leurs moyens d'existence, leur accès aux services de base et leur capacité d'adaptation au changement climatique.

Dans ce contexte, le **Ministère des Affaires étrangères du Danemark** invite les organisations éligibles à soumettre une **note conceptuelle** dans le cadre du présent **appel à propositions (AP)**, doté d'une enveloppe indicative totale de **180 millions de couronnes danoises (DKK)**¹. L'appel est lancé sous la forme d'un **appel à propositions ouvert en deux étapes**, conformément aux lignes directrices du Ministère. Au cours de la première étape, les candidats sont invités à soumettre une **note conceptuelle** (Annexe 1) présentant la pertinence de leur proposition, leur approche stratégique ainsi que leur contribution envisagée à l'**Objectif spécifique 1 (OS1)** et/ou à l'**Objectif spécifique 2 (OS2)** du Sahel Future Generations Programme

Les approches intégrant à la fois le **OS1** et le **OS2** sont encouragées. Toutefois, les propositions portant exclusivement sur le **OS1**, y compris celles concernant les espaces numériques, sont également recevables. Les candidatures présentées par des **consortiums** sont encouragées, notamment lorsqu'elles renforcent l'ancrage local, la complémentarité des compétences et la capacité d'intervenir dans des contextes complexes et diversifiés.

Les candidats dont les notes conceptuelles seront présélectionnées seront invités à soumettre une **proposition complète** lors de la seconde étape du processus. L'objectif est de sélectionner des notes conceptuelles permettant de soutenir des activités dans les **trois pays couverts par le programme - Burkina Faso, Mali et Niger** - dans le cadre du présent appel à propositions.

2. Objectifs de l'appel à propositions et domaines prioritaires

Dans leur **note conceptuelle (phase 1)**, les candidats sont invités à présenter les activités et approches proposées, à titre indicatif, en vue de contribuer à la réalisation de l'objectif global du programme ainsi que des objectifs stratégiques sous-jacents, conformément aux priorités définies ci-après.

2.1. Objectifs

Objectif de l'appel à propositions – Partenariats pour la jeunesse

Identifier et soutenir des partenariats innovants, à plusieurs niveaux, capables d'appliquer une approche fondée sur les droits humains (Human Rights-Based Approach - HRBA) afin de promouvoir les voix démocratiques, de renforcer la société

¹ Ce montant est sous réserve de l'approbation de la Loi de finance par le Parlement danois dans les années 2027-2029.

civile et de soutenir le développement des compétences, l'éducation et les activités économiques en faveur des jeunes au Burkina Faso, au Mali et au Niger.

Objectif de l'appel à proposition relatif à l'Objectif Spécifique 1 (OS1)

Renforcer la résilience, la sécurité et l'efficacité des acteurs de la société civile, des droits humains et des médias grâce à des modèles de partenariat qui favorisent la participation citoyenne et la redevabilité, élargissent l'espace d'action des détenteurs de droits et promeuvent l'accès à une information fiable, notamment au moyen d'une communication participative et ancrée dans les réalités locales, ainsi que de l'engagement dans des environnements numériques et informationnels contestés.

Objectif de l'Appel à proposition relatif à l'Objectif Spécifique 2 (OS2)

Renforcer le développement des compétences et l'emploi des jeunes, en milieu urbain comme rural, grâce à des initiatives de développement des compétences et/ou de promotion de l'entrepreneuriat, afin d'offrir aux jeunes des perspectives durables et de créer des incitations leur permettant de rester dans leurs communautés et d'y investir, plutôt que de recourir à la migration irrégulière.

2.2. Domaines prioritaires

L'avenir du Sahel dépend de sa jeunesse et des possibilités qui lui sont offertes de participer pleinement à la vie de la société. Cela exige des approches qui établissent un lien entre le soutien aux voix des jeunes et à l'espace civique, d'une part, et les interventions susceptibles de renforcer leur inclusion économique, d'autre part.

L'application d'une approche fondée sur les droits humains (HRBA) dans les OS1 et OS2 constitue un cadre d'action commun permettant de relever ces défis. Dans cette approche, les partenariats sont appelés à intervenir à plusieurs niveaux et entre différentes générations, en renforçant la résilience organisationnelle et l'espace d'action des acteurs de la société civile et des droits humains, tout en soutenant les systèmes d'éducation et de développement économique qui permettent aux jeunes de participer de manière effective aux décisions qui influencent leur vie, leur parcours professionnel et leur avenir.

Cette approche est conforme à l'Approche renouvelée de l'Union européenne pour le Sahel (*European Union's Renewed Approach to the Sahel*). Elle traduit l'engagement du Programme en faveur des générations futures ainsi que les engagements internationaux, notamment ceux énoncés dans le Pacte des Nations Unies pour l'avenir (United Nations Pact for the Future), qui met l'accent sur l'équité intergénérationnelle, la participation des jeunes et une gouvernance inclusive comme fondements du développement durable et de la paix.

Afin de concrétiser cette approche, le Programme mettra en œuvre l'initiative « **Partenariats pour la jeunesse** » au moyen d'un **appel à propositions en deux étapes**, destiné à couvrir le Burkina Faso, le Mali et le Niger, tout en permettant des approches différenciées selon les contextes propres à chacun de ces trois pays.

L'appel vise à identifier des partenariats disposant des capacités et de l'expérience nécessaires pour intervenir à la fois **verticalement et horizontalement**, en établissant des liens entre les interventions menées aux niveaux national et infranational en faveur de l'espace civique, de la résilience des détenteurs

de droits, des acteurs des médias et de l'information bénéficiant d'un ancrage local et d'une relation de confiance avec les communautés, ainsi que de l'accès à une information fiable (**OS1**), y compris dans des environnements numériques et informationnels contestés. Il vise également à promouvoir l'emploi par le secteur privé, le développement des compétences des jeunes et l'entrepreneuriat en milieu urbain et rural (**OS2**).

Une attention particulière sera accordée à la capacité des soumissionnaires à démontrer des modèles de partenariat innovants appliquant de manière cohérente l'approche fondée sur les droits humains à travers les différents niveaux d'intervention, secteurs et domaines d'action.

Une proposition peut porter sur l'OS1, l'OS2 ou sur les deux objectifs spécifiques. Toutefois, conformément au SFGP, la sélection finale devra permettre d'assurer une couverture des deux objectifs spécifiques, OS1 et OS2.

En fonction des propositions reçues, l'appel devrait conduire à la sélection d'**une à deux propositions de projet**, afin d'assurer une couverture à la fois thématique et géographique.

2.3.Considérations géographiques

Les projets proposés pourront être mis en œuvre dans **un, deux ou trois** des pays couverts par le Programme, à savoir :

- le Burkina Faso;
- le Mali ;
- le Niger.

L'ensemble des propositions sélectionnées devra toutefois couvrir l'ensemble des trois pays.

2.4.Modalités de mise en œuvre

Les partenariats soutenus dans le cadre du présent appel à propositions devront être diversifiés et complémentaires, de manière à refléter l'étendue des domaines thématiques et la portée géographique du Programme.

Les partenariats éligibles pourront notamment associer :

- des organisations de la société civile internationales, régionales ou nationales ;
- des institutions et organisations de défense des droits humains, y compris les Institutions nationales des droits de l'homme (INDH) collaborant déjà avec des partenaires danois ;
- des organisations représentatives du secteur privé, des organisations de producteurs et d'autres acteurs communautaires.

Les agences des Nations Unies peuvent également participer aux partenariats lorsqu'elles apportent une expertise technique pertinente, un accès privilégié ou une capacité de mobilisation, à condition que les partenariats demeurent clairement fondés sur des approches portées par la société civile et reposant sur une appropriation locale.

L'organisation ou le **chef de file du consortium** devra justifier d'une solide expérience dans la gestion des financements du Ministère danois des Affaires étrangères destinés à la société civile, notamment en matière de conformité, de gestion des risques, de suivi, d'évaluation, de redevabilité et d'apprentissage (**Monitoring, Evaluation, Accountability and Learning - MEAL**).

Conformément à l'importance accordée par le Programme aux environnements numériques et informationnels contestés, les partenariats devront également démontrer une expérience avérée de travail dans les espaces numériques et mettre en œuvre des approches de communication adaptées au contexte, sensibles aux conflits et participatives, permettant des échanges d'informations sûrs et bidirectionnels entre les communautés, les acteurs de la société civile et les instances de décision de niveau supérieur.

3. Exigence Critères d'éligibilité

Le formulaire de présentation des critères d'admissibilité se trouve en annexes 4 à la présente note d'information de l'appel à propositions.

L'éligibilité de la candidature et du chef de file sera évaluée sur la base des critères présentés à l'Annexe 5A.

4. Critères d'évaluation

Pour plus de détails sur les critères d'évaluation et la notation de chaque critère, consultez la grille d'admissibilité et d'évaluation de la note conceptuelle (annexe 5B) et la proposition de projet complète de développement de projet (annexe 5C).

5. Éligibilité des coûts

Seuls les coûts éligibles peuvent être financés au titre de la subvention. Les catégories de dépenses éligibles et non éligibles sont définies dans l'Annexe 3 (*Model for cost categories for NGO grants*).

6. Ethique et code de conduite

Les demandeurs de subvention sont tenus de respecter des normes élevées d'éthique et d'intégrité organisationnelle. Ils doivent notamment:

- respecter les droits humains;
- se conformer à la législation environnementale ;
- respecter les normes fondamentales du travail ;
- appliquer une politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels (SEAH - Sexual Exploitation, Abuse and Harassment), de la corruption, du blanchiment d'argent et du terrorisme.

Les candidats pourront être exclus à tout moment du processus de sélection s'ils ne satisfont pas à ces exigences.

7. Durée, montant des subventions et nombre de propositions à retenir

La durée d'exécution prévue des projets **ne pourrait excéder 36 mois** à partir du **1^{er} janvier 2027**.

L'enveloppe indicative totale disponible dans le cadre du présent appel à propositions est de **180 millions de couronnes danoises (DKK)**. Le montant minimum pouvant être sollicité est de **50 millions DKK**. Le montant maximum pouvant être sollicité est de **180 millions DKK**. Au maximum **deux (02) propositions** seront retenues.

Le présent appel à propositions est lancé sous réserve de l'approbation des autorités compétentes en matière d'octroi de financements, notamment de l'approbation par le *Folketing* (Parlement danois) des lois de finances pour les années 2027-2029. Des modifications peuvent donc intervenir, notamment en ce qui concerne les objectifs généraux de SFGP, son budget, son périmètre géographique, etc. Les domaines d'intervention prévus dans le cadre du présent appel à propositions peuvent également être modifiés, supprimés ou complétés. Même en cas de demande retenue avec succès, l'attribution définitive d'un financement sur cette base ne peut être garantie.

Un financement additionnel pourra être envisagé. La décision de mobiliser un tel financement, ainsi que la détermination de son montant, relèveront de l'Ambassade, sur la base de son appréciation des besoins et de l'évolution du projet.

Une attention particulière est attirée sur la question des taxes et prélèvements susceptibles d'être appliqués aux financements des organisations non gouvernementales au Burkina, au Mali et au Niger, notamment la contribution de 10 % évoquée sur les fonds destinés aux ONG au Mali. Dans le cadre du présent appel à propositions, **aucune ressource du financement danois ne pourra être utilisée pour acquitter une taxe, un prélèvement ou une contribution de cette nature auprès des autorités nationales**. Les organisations candidates devront en tenir compte dans la préparation de leurs propositions et de leurs budgets et s'assurer que les modalités envisagées de mise en œuvre permettent le respect de ce principe. Toute demande de paiement d'une telle taxe ou tout changement du cadre fiscal susceptible d'affecter la mise en œuvre du projet devra être porté sans délai à l'attention de l'Ambassade du Danemark.

8. Processus de candidature

Le processus de candidature comprend **deux étapes** : la phase de présélection et la phase d'élaboration de la proposition complète.

8.1. Première étape : présélection - Soumission d'une note conceptuelle

Conformément au modèle figurant à l'Annexe 1 de la note d'information de l'appel à propositions, les **chefs de file** sont invités à soumettre une proposition sous la forme d'une **note conceptuelle**, accompagnée des appendices requis.

Les notes conceptuelles peuvent être soumises soit par une organisation non gouvernementale (ONG) agissant seule, soit par un consortium composé de plusieurs ONG.

La date limite de soumission des notes conceptuelles est fixée au **19 octobre 2026 à 16H00 GMT**.

Les propositions devront être adressées à dakarproposals@um.dk

Les documents attestant clairement que la candidature satisfait aux critères d'éligibilité devront être fournis séparément. Les propositions devront être transmises à la fois au format **PDF** et dans leur format source (**Word, Excel, etc.**). Elles ne pourront excéder cinq pages, format arial, taille minimal 10.

Tous les documents devront être rédigés **en français**. Les questions relatives au présent appel à propositions pourront être adressées par écrit au plus tard le **01 octobre 2026 à 16h00 GMT**, à l'adresse électronique suivante : dakarproposals@um.dk

Dans un souci de transparence, les réponses aux questions reçues par écrit seront publiées au plus tard le **07 octobre 2026 16h00 GMT** :

- sur un site internet accessible au public ;
- sur le site internet du Ministère des Affaires étrangères consacré aux appels à propositions ;
- ou, le cas échéant, sur le site internet de l'Ambassade ou du programme.

Aucune réponse individuelle ne sera apportée aux questions soumises par les candidats potentiels. Toute demande de clarification devra être transmise exclusivement selon les modalités prévues dans le présent appel à propositions. Il est interdit de contacter directement, par quelque moyen que ce soit, les personnes ou entités impliquées dans l'organisation, la gestion ou l'évaluation du processus en dehors des canaux officiellement prévus. Tout manquement à cette règle pourra entraîner l'exclusion du candidat du processus d'appel à propositions

Afin de garantir l'égalité de traitement entre les candidats, le **Ministère des Affaires étrangères (MFA)** ne peut se prononcer à l'avance sur l'éligibilité d'une candidature.

Un **comité d'évaluation** sera constitué afin d'évaluer les propositions reçues dans le cadre du présent appel à propositions, avec, le cas échéant, l'appui de consultants externes.

Vérifications administratives

Au cours de cette étape, les membres du comité d'évaluation vérifieront que :

- la proposition a été soumise dans les délais impartis et respecte les exigences de forme. Toutes les instructions ont été scrupuleusement respectées, faute de quoi la candidature pourra être rejetée pour des motifs techniques ;
- la proposition satisfait à l'ensemble des critères d'éligibilité énoncés à l'**Annexe 5A**. Si l'un de ces critères n'est pas rempli ou si certaines informations sont manquantes ou inexactes, la candidature pourra être rejetée sur ce seul fondement et ne fera pas l'objet d'une évaluation complémentaire.

Evaluation des notes conceptuelles

Les notes conceptuelles ayant satisfait aux vérifications administratives seront évaluées par le comité d'évaluation sur la base de la grille d'évaluation (Annexe 5B). **Un maximum de quatre (04)** candidatures sera présélectionné sur la base des notes conceptuelles et invité à passer à la phase d'élaboration de la proposition complète.

Le Ministère informera les chefs de file des résultats de l'évaluation et de leur éventuelle présélection au plus tard le **09 novembre 2026**.

8.2. Deuxième étape : élaboration du projet - Soumission d'une proposition complète

Le Ministère des Affaires étrangères n'est pas tenu de financer intégralement les propositions soumises. A ce titre, il informera les chefs de file présélectionnés du niveau indicatif de financement susceptible

d'être accordé (dans la limite de l'enveloppe disponible au titre du présent appel à propositions) et leur communiquera des observations sur leur note conceptuelle.

En revanche, le Ministère ne définira ni les activités ni les résultats attendus, afin d'éviter que la procédure ne soit assimilée à un marché public plutôt qu'à l'octroi d'une subvention.

Sur cette base, les chefs de file soumettront une proposition complète, accompagnée des annexes requises, conformément aux modèles figurant à l'**Annexe 5C**

Les candidats sont invités à **ne pas utiliser** le modèle standard de **Project Document** disponible sur le site internet **AMG**.

La proposition complète devra être fondée sur le contenu de la note conceptuelle et tenir compte des observations formulées par le Ministère.

Toute modification substantielle ne sera acceptée que si elle est justifiée par des changements significatifs, soudains et imprévus du contexte.

Les candidats sont donc invités à élaborer leur note conceptuelle avec le plus grand soin afin d'en garantir la pertinence et le réalisme. La proposition complète devra être soumise au plus tard le **07 décembre 2026 à 08h00 GMT**, et adressée à dakarproposals@um.dk (Chaque soumissionnaire doit s'assurer d'un accusé de réception de sa proposition)

Les propositions complètes seront évaluées et notées par le comité d'évaluation du Ministère. Sur la base des résultats obtenus, le Ministère procédera à la sélection finale d'un maximum de **deux candidatures**. Les chefs de file seront informés des résultats de l'évaluation **au plus tard le 21 décembre 2026**.

Les candidats non retenus seront informés des motifs ayant conduit au rejet de leur candidature. Le Ministère se réserve le droit de rejeter toute candidature ne respectant pas les instructions, à n'importe quel stade du processus de sélection.

9. Evaluation finale de l'éligibilité

Avant l'attribution définitive de la subvention, le Ministère procédera à une évaluation finale de l'éligibilité. Cette évaluation pourra notamment comprendre la demande de pièces justificatives complémentaires ainsi que la réalisation de vérifications supplémentaires dans le cadre de l'obligation du Ministère de procéder à une évaluation du partenaire (*Partner Assessment*) ou à un examen de diligence raisonnable (*Due Diligence Review*), conformément aux Directives du Ministère des Affaires étrangères relatives à la gestion financière de la coopération au développement (*MFA Financial Management Guidelines for Development Cooperation*).

Cette évaluation a pour objet de vérifier la capacité financière, opérationnelle et organisationnelle des bénéficiaires de la subvention, ainsi que leur conformité aux garanties générales et aux exigences du Ministère.

Le niveau de détail de cette évaluation pourra varier selon le contexte et la situation du candidat. A titre d'exemple, si le chef de file a coopéré récemment avec le Ministère et qu'une évaluation approfondie du partenaire a déjà été réalisée, cette étape pourra être omise.

Le Ministère se réserve également le droit de vérifier l'éligibilité à tout autre stade du processus d'évaluation des candidatures.

10. Administration et dialogue avec le Ministère des Affaires étrangères

L'appel à propositions ainsi que le projet ou la subvention qui en découlera seront administrés par **l'ambassade du Danemark à Dakar**.

La subvention sera administrée conformément :

- aux lignes directrices relatives à la coopération bilatérale ;
- aux lignes directrices relatives aux programmes, projets, cadres stratégiques pays et au soutien multilatéral fléché (Hard Earmarked Multilateral Support).

11. Calendrier du processus de candidature et de sélection

Etape	Activité	Date (limite)	Heure (GMT)
1	Publication de la note d'information	23 septembre 2026	14h00
2	Date limite de soumission des questions relatives à l'éligibilité et à la note conceptuelle	1 octobre 2026	16h00
3	Date limite de publication des réponses aux questions (Questions-Réponse)	7 octobre 2026	16h00
4	Date limite de soumission des notes conceptuelles	19 octobre 2026	16h00
5	Information des candidats sur les résultats de la présélection et invitation à soumettre une proposition complète	9 novembre 2026	16h00
6	Date limite de soumission des questions relatives à la proposition complète	16 novembre 2026	16h00
7	Date limite de publication des réponses aux questions (Questions-Réponse)	23 novembre 2026	16h00
8	Date limite de soumission des propositions complètes	7 décembre 2026	08h00
9	Information des candidats sur les résultats de l'évaluation des propositions complètes et notification de l'attribution de la subvention	21 décembre 2026	16h00
10	Signature de la convention de subvention	29 janvier 2027	16h00

ANNEXES

- Annexe 1: Grant application - Concept Note
- Annexe 2: Grant application - Full Project Proposal
- Annexe 3: Model for cost categories for NGO grants
- Annexe 4: Background information on applicant(s)
- Annexe 5A: Eligibility Criteria
- Annexe 5B: Concept Note assessment criteria and scoring method criteria
- Annexe 5C: Full proposal assessment criteria